

A.C.D. 05

**Société par actions simplifiée
au capital de 110 000 euros
Siège social : 651 ROUTE DE L'ECOLE, 05310 LA ROCHE DE RAME
804 257 442 RCS GAP**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 10 mars 2025

*L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10 mars,
A 10h00,*

*Monsieur Mustafa DEMIR, demeurant 651 route de l'Ecole, 05310 LA ROCHE DE RAME,
Associé Unique de la société A.C.D. 05,*

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 1.2 des statuts,*
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Mustafa DEMIR, Associé Unique, décide d'étendre l'objet social aux activités de transport de marchandises et location de véhicules avec chauffeur, à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 1.2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 1.2 - OBJET

"La Société a pour objet : le transport de marchandises et location de véhicules avec chauffeur."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**L'Associé Unique
Mustafa DEMIR**

 Signé par Mustafa DEMIR
Le 11/03/25

ID: tx_weLd6BQM2GL3

Signed with
Universign

